



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme acheteur :

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION - Monsieur le Président - Espace Saint Germain, Bâtiment ANtarès, 30 Avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE - Tél : 04 74 78 32 10
mèl : marches@vienne-condrieu-agglomeration.fr
web : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr>
SIRET 20007701400013.

Groupement de commandes : Non.

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 48 mois.

Objet : **Fourniture de produits pour le traitement d'eau des piscines communautaires.**

Référence acheteur : 25VCA25.

Type de marché : Fournitures.

Procédure : Procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : Accord-Cadre.

Lieu de livraison : Piscines du territoire de l'agglomération, 38200 VIENNE.

Durée : 48 mois.

Description : La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Le montant maximum annuel est de 40 000 euros HT.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Classification CPV :

Principale : 24962000 - Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau
Complémentaires : 24311900 - Chlore

Forme de la procédure :

Prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont exigées : Non.

Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Communauté d'agglomération.

Conditions de participation

Formulaire DC1 : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. Assurance responsabilité professionnelle pour les risques : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Références sur des services spécifiés : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Marché réservé : NON.

Réduction du nombre de candidats : Non.

La consultation comporte des tranches : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

Visite obligatoire : Non.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement

de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

marches@vienne-condrieu-agglomeration.fr

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Dépôt dématérialisé : Activé.

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée.

Remise des offres : **23/06/25 à 12h00 au plus tard.**

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Renseignements complémentaires :

Une visite des équipements est possible. Prendre rendez-vous par mail avec M. Frédéric TEDESCO : ftedesco@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Prestations réglées par des prix unitaires révisables.

Délai global de paiement des prestations : 30 jours.

Modalités de financement des prestations : Budget principal de Vienne Condrieu Agglomération.

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Aucune avance versée.

La transmission par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La candidature peut être présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME). Le pouvoir adjudicateur applique le principe «Dites-le nous une fois». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, 38022 GRENOBLE.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

**Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/>
Envoi à la publication le : 23/05/25.**